

## Erasmus OUT Département Médias, Culture et Communication

Conditions d'éligibilité et durée du séjour

Candidature : procédure à suivre

Votre séjour : organisation et modalités académiques

Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance de l'ensemble de ces sources d'informations avant la mise sur pied de votre projet.

### → Conditions d'éligibilité et durée du séjour

Le Département autorise des départs en troisième bachelier pour une durée maximum d'un quadrimestre et en 1er Master pour une durée maximum d'une année, à l'exclusion des étudiants inscrits, l'année du départ, en finalité didactique ou en Master unique. Compte tenu du stage à réaliser et des recherches relatives au mémoire qu'il convient d'amorcer dès l'entrée en Master, **il est vivement recommandé aux étudiants de préférer une mobilité au cours du premier quadrimestre du troisième bachelier.**

L'éligibilité des candidats concerne exclusivement le nombre de places disponibles dans l'université partenaire. Aucun grade n'est donc requis mais le coordinateur académique se réserve le droit, dans le cas d'une demande excédant le nombre de places disponibles, de sélectionner les candidats sur base de leurs dossiers académiques (grade, connaissances linguistiques, etc.) et/ou sur base des dates auxquelles les demandes de départs lui ont été adressées. Il vous est donc vivement conseillé de construire votre projet de mobilité dès le début de l'année académique précédent votre départ potentiel et ceci en étroite collaboration avec le coordinateur académique du département.

Notez que de plus en plus d'universités partenaires se réservent le droit d'exiger une preuve officielle de la connaissance minimale de leur langue d'enseignement. Il est donc primordial que les étudiants candidats à la mobilité prennent les dispositions nécessaires pour approfondir leurs connaissances linguistiques avant le départ.

#### ▪ Destinations

Le Département vous assure, chaque année, un choix parmi plus d'une trentaine d'universités partenaires situées en Europe (Espagne, Italie, France, etc.) et hors-Europe (Brésil, Canada, etc.). La liste exhaustive des destinations, soumise chaque année à modifications selon les nouveaux accords conclus, est consultable **en ligne**.

→ Candidature : procédure à suivre

- 1. Déterminez le lieu et la durée de votre séjour

Consultez la liste [des destinations](#) offertes par le Département Médias, Culture et Communication pour déterminer [le lieu et la durée](#) de votre séjour. En prenant connaissance des différentes destinations et universités partenaires, prêtez une attention particulière à la durée possible du séjour. Certaines universités ne permettent, en effet, qu'un séjour au premier quadrimestre. Reportez-vous, par ailleurs, aux orientations dans le cadre desquelles l'accord été conclu (techniques audiovisuelles, journalisme, etc.) et qui déterminent les disciplines privilégiées dans les programmes offerts par les universités d'accueil.

Assurez-vous, par ailleurs, auprès du coordinateur du Département des places encore disponibles dans chacune des universités étrangères.

Enfin, dans la détermination de votre choix, assurez-vous que vous serez en mesure, le cas échéant au terme d'une formation complémentaire, de suivre les cours dans la langue de l'université d'accueil.

- 2. Constituez votre contrat d'étude (learning agreement)

Lorsque vous aurez déterminé un ou des choix de destination(s) privilégiée(s) ainsi que la durée de votre séjour, il vous faudra vous constituer, en accord avec votre coordinateur départemental, un programme de cours à suivre à l'étranger. Une adéquation parfaite entre les cours de l'ULiège et les cours de l'institution d'accueil n'est pas réaliste. Elle n'est par ailleurs pas souhaitée dès lors que l'objectif de votre séjour à l'étranger est, précisément et pour une part, une ouverture à un autre type d'enseignement. Votre programme de cours doit toutefois demeurer cohérent avec l'ensemble de votre cursus et avec l'option et/ou la finalité choisie dans le programme du Département. [Toutes les universités étrangères ne sont donc pas susceptibles de vous convenir d'un point de vue académique.](#) Par ailleurs, votre mobilité ne vous dispense pas de la maîtrise des prérequis nécessaires à la poursuite de votre cursus au sein du Département Médias, Culture et Communication. Il s'agit dès lors, d'une part, de vous constituer un programme à l'étranger vous permettant de vous assurer l'acquisition des prérequis nécessaires et, d'autre part, de combler d'éventuelles lacunes à votre retour.

Par ailleurs, compte tenu de l'incertitude des horaires, de la répartition quadrimestrielle des cours et de l'offre d'enseignement, le contrat d'étude constitue un projet, idéalisé et temporaire. Il pourra dès lors être modifié, en accord avec le coordinateur départemental de l'ULiège, lors de votre arrivée sur place. Pour les modalités relatives à la constitution de votre programme, renseignez-vous auprès de votre coordinateur départemental.

- 3. Inscrivez-vous

Complétez le [dossier d'inscription en ligne](#) dans le courant du mois de mars de l'année académique précédant celle de votre départ. Le dossier d'inscription en ligne doit impérativement être complété avant la fin du mois d'avril de l'année académique précédant celle de votre départ.

- 4. Inscrivez-vous dans l'université d'accueil

Durant votre séjour à l'étranger, vous restez régulièrement inscrit à l'ULiège et payez, à l'instar des autres étudiants, les frais afférents à cette inscription. Vous ne devrez dès lors pas payer de droits d'inscription dans l'établissement d'accueil. Toutefois, il est impératif que vous consultiez le site de l'université partenaire pour avoir accès aux informations importantes. La plupart des universités exigent, en effet, une inscription administrative, laquelle suppose généralement de compléter un formulaire en ligne et de renvoyer la version papier de ce formulaire accompagnée de votre contrat d'étude, de photocopies de votre carte d'identité, de votre carte d'assurance mutuelle, etc. [Cette démarche relève de votre entière responsabilité et la faisabilité de votre séjour en dépend.](#) Il vous est vivement recommandé d'effectuer cette démarche tôt dans l'année de manière à vous assurer du respect des délais imposés par les différentes institutions partenaires.

→ Votre séjour : organisation et modalités académiques

- **Attestation d'arrivée**

Dès votre arrivée à l'étranger, vous ferez signer votre attestation d'arrivée par le coordinateur et/ou les relations internationales de l'université d'accueil et en renverrez une copie au Service des Relations Internationales de l'ULiège.

Délai pour l'envoi de ce document : **une semaine au plus tard après votre arrivée !**

- **Modification et approbation du contrat d'étude**

Une fois arrivé dans l'université d'accueil, vous serez sans doute amené à modifier le programme de cours idéalisé qui avait été élaboré avant votre départ (contrat d'étude ou learning agreement) notamment pour l'adapter aux horaires de l'année en cours et ainsi établir votre programme définitif. Toutes les modifications doivent être soumises au coordinateur du Département Médias, Culture et Communication, lui seul étant habilité à valider votre contrat d'étude, lequel vous garantit la pleine reconnaissance académique de votre séjour. Le coordinateur de l'ULiège encodera lui-même les modifications apportées à votre programme.

Délai pour la constitution de votre programme définitif : la **mi-octobre de l'année de départ**.

Des modifications pourront toutefois être apportées à votre programme au-delà de cette date sous réserve de l'approbation du coordinateur.

Délai pour les modifications de programme : **15 novembre** (pour le premier quadrimestre) et **31 mars** (pour le second quadrimestre dans le cas d'un départ d'une année).

- **Examens et relevé de notes (transcript of records)**

À la fin de votre séjour (après les examens de l'université d'accueil et/ou après votre éventuelle seconde session), vous veillerez à insister, d'une part, auprès des professeurs pour que ceux-ci transmettent vos résultats au coordinateur et/ou aux relations internationales de l'institution partenaire, et, d'autre part, auprès du coordinateur et/ou des relations internationales de l'université d'accueil pour qu'ils transmettent vos résultats (bulletin) dans les plus brefs délais à votre coordinateur ULiège.

Si vous échouiez à un ou plusieurs examens à l'étranger, les solutions varient : 1° vous retournez présenter l'examen dans l'établissement d'accueil, 2° vous trouvez un arrangement avec le professeur du cours dit pour lui transmettre un travail, 3° par échange de courriels, vous passez l'examen écrit en Belgique sous contrôle académique, etc. Ces diverses modalités doivent être décidées en accord avec le

coordinateur départemental et impliquent que vous preniez le plus rapidement possible les contacts nécessaires à leur bonne exécution.

- **Attestation de séjour et rapport de mobilité**

Ces documents doivent être transmis, **1 mois au plus tard après votre retour**, au Service des Relations Internationales de l'ULiège.